

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 648

**Artikel:** Jacobs/Interfood : mariage de raison  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013169>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Changement de majorité

*Qui détient le pouvoir dans l'entreprise: la direction, la techno-structure ou le propriétaire, détenteur des actions?*

*Dans le quotidien et la prospérité, le poids des dirigeants est déterminant. Ils décident, proposent, soumettent leurs initiatives à ratification; ils sont sur le front des affaires.*

*Leur pouvoir de tous les jours fait oublier qu'ils ne sont pas les maîtres du jeu.*

*Le détenteur des actions reste entre autres propriétaire des usines et des bureaux, et par conséquent*

*du sort des hommes qui y travaillent. Propriétaire, il dispose du droit d'user et d'abuser.*

*Cas d'école: l'opération à laquelle vient de se livrer M. Fankhauser aux Ateliers de constructions mécaniques à Vevey, lâchant «son paquet» à un autre amateur d'opérations boursières.*

*On peut poursuivre le jeu. M. Rey, nouveau propriétaire, se livrerait un jour à un petit calcul: les terrains des Ateliers sont situés au centre de la ville; la commune de Vevey ne peut plus assurer son expansion sur son propre territoire; elle n'a plus de place disponible; j'arrête donc l'exploitation industrielle au profit d'une opération immobilière.*

*Les pleins pouvoirs de l'actionnaire demeurent chose intolérable. Les dénoncer, ce n'est pas une vieille lune.*

## JACOBS/INTERFOOD

### Mariage de raison

Du point de vue du marketing contemporain, l'erreur de Perrette n'est pas d'avoir fantasmé sur le développement d'une affaire inexistante, mais bien d'avoir pensé la fonder sur un seul produit, fût-il de première nécessité.

Si le lait ne suffit pas à asseoir une entreprise alimentaire, que dire du chocolat, qui représente 89% des ventes d'Interfood, ou du café, auquel Jacobs doit la totalité de son chiffre d'affaires? En décidant de «réunir leurs forces», comme disent les marieurs d'entreprises et autres amateurs de synergie, les groupes Interfood et Jacobs s'offrent mutuellement une diversification bienvenue. Et cela non seulement du point de vue des produits, mais aussi des marchés. Ils sont les deux relativement bien placés en Allemagne et en Autriche, mais pourraient y renforcer encore leur position, de même qu'en Scandinavie et en Belgique — pour ne rien dire de la Suisse, où Jacobs ne tient qu'un

dixième du marché. En France, Interfood se tient à l'ombre de son actionnaire majoritaire (22% du capital, 45% des voix), la maison Poulain, tandis que Jacobs domine le marché par sa filiale Jacques Vabre rachetée en 1977. En Amérique du Nord, les deux groupes ont de bonnes chances de développement, surtout s'ils les exploitent ensemble.

Si la fusion annoncée semble bien correspondre à un réel intérêt de part et d'autre, elle ne correspond pas à un plan — ni à une nécessité — de longue date du côté de Jacobs, le plus puissant partenaire à ce mariage de raison. La maison de Brême en effet, fondée en 1895 et qui en est à la troisième génération patronale (la plus difficile, c'est bien connu), a toujours voulu faire dans le café, et rien que dans le café. A ce jour, la seule entorse à la règle demeure l'accord passé en 1967/68 avec la société hollandaise Douwe Egberts, qui vend aussi du thé.

Cela dit, Jacobs, qui se pose comme le troisième torrificateur du monde après Maxwell et Nestlé, a rompu en 1973 avec son origine hanséatique en

transférant sa centrale en Suisse. Qu'on se rassure: l'affaire demeure familiale; une holding judicieusement installée à Zoug, la Colima SA, qui appartient entièrement aux Jacobs, détient les trois quarts du capital de la société industrielle, lequel atteint le respectable montant de 200 millions de francs. Le solde, détenu par l'UBS jusqu'en 1980, est désormais réparti, mais le titre n'est pas traité en bourse.

Il y a moins de trois ans, Klaus J. Jacobs, contribuable à Küsnacht et grand cavalier, déclarait sans hésitation son attachement à la monoculture caféière, laissant tout au plus entendre que le thé et certains produits pour le petit déjeuner pouvaient compléter la gamme, au Canada tout au moins («Schweizerische Handelszeitung» 8.11.1979). Et le voilà qui ajoute aux aléas du café ceux de deux autres matières premières à peine moins faciles, le cacao et le sucre...

Côté Suchard/Tobler en tout cas, c'est bien les risques au niveau de l'approvisionnement qui pourraient justifier la fusion avec Jacobs. Il vaut la peine de relire le discours de Gérard Bauer, prédécesseur de Nello Celio à la présidence d'Interfood, devant l'assemblée des actionnaires du 17 septembre 1975: «La hausse exagérée des matières premières, tels le sucre et le cacao, nous ont démontré d'une manière frappante la nécessité de poursuivre d'une manière systématique la politique de diversification au sein du Groupe Interfood, de ses sociétés filiales et affiliées, comme aussi dans la conclusion d'accords de tout objet et de toute nature avec des groupes jugés complémentaires du nôtre dans le domaine des industries alimentaires s'entend.» La chose est désormais presque faite, qui porte le nouveau groupe Jacobs/Interfood au douzième rang des plus grandes entreprises suisses, où elles occupaient à fin 1981 les rangs n<sup>os</sup> 21 et 29. Toujours confortablement installé en tête du classement Nestlé se retourne, mais sans inquiétude: ensemble, les deuxième et troisième groupes alimentaires font tout juste 15% de ses propres ventes consolidées.